



La Lettre

FRANÇOISE LABORDE

SÉNATRICE PRG DE LA HAUTE-GARONNE

ÉDITION
JANVIER
2018

2018

ce sont

82000

AVEC MON ÉQUIPE

PARLEMENTAIRE,

J'AI LE PLAISIR DE

VOUS ADRESSER MES

MEILLEURS VŒUX

POUR L'ANNÉE **2018**

Bien Cordialement
F. Laborde

femmes

et hommes

élus

Haute-Garonne

dans
nos

communes

garants du maintien

des services publics et

de **l'égalité** de

territoires

Vote du BUDGET 2018

➤ A l'heure où nous imprimons cette lettre d'information, les textes phares du budget de l'Etat n'ont pas terminé leur examen par le Parlement. Concernant le Projet de Loi relatif au Financement de la Sécurité Sociale pour 2018, le Sénat avait fortement modifié le texte initial adopté par les députés

– sur propositions d'amendements du RDSE –. Un nouveau texte a donc été présenté au vote du Parlement après l'échec de la Commission Mixte Paritaire. L'objectif de ce projet de loi est de ramener le déficit de la Sécurité sociale à 2,2 milliards d'euros en 2018 et d'atteindre l'équilibre de l'ensemble des comptes de la sécurité sociale à l'horizon de 2020. Le Projet de loi de Finances pour 2018 a, quant à lui, soulevé de nombreux échanges dans l'hémicycle. Je vous invite à consulter mon site pour prendre connaissance des discussions, plus particulièrement celles relatives à la Mission **collectivités territoriales**.

Pour ma part, j'ai été nommée rapporteure de la mission **Médias, livre et industries culturelles** au titre du budget de la Culture. Vous trouverez les détails de mes interventions sur mon site. < 

Droits des FEMMIES

Jeudi 26 octobre, la **Délégation aux Droits des Femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes** tenait sa réunion constitutive après le dernier

renouvellement sénatorial. C'est **Annick BILLON**, Sénatrice de Vendée, qui a été nommée Présidente. Je conserve mon poste de Vice-Présidente pour travailler activement au sein de cette délégation qui me tient particulièrement à cœur.

Pour l'année 2018, la délégation a souhaité porter ses réflexions sur le harcèlement sexuel dans ses dimensions diverses (au travail, en milieu scolaire, en ligne, dans l'espace public...), et sur les violences faites aux femmes handicapées.

Plusieurs temps forts ont également été programmés, dont **une rencontre avec des élues locales, le 8 mars 2018 au Sénat**.

Les élues intéressées par cette manifestation, peuvent prendre l'attache de mes collaboratrices afin de connaître les modalités de cet accueil. < 



questions au gouvernement



J'ai interpellé M. le Ministre de l'Economie au sujet de l'avenir de la gouvernance

de l'aéroport de Toulouse Blagnac. Comme il est prévu dans le décret de vente d'avril 2015, c'est en avril 2018 que l'Etat pourra décider de vendre les derniers 10 % de parts du capital restant encore en sa possession.

Aux côtés des collectivités publiques locales et des industriels du secteur aéronautique, je resterai

mobilisée pour que l'Etat s'engage à préserver une minorité de blocage pour les acteurs publics. Comme vous le lirez dans le compte-rendu intégral de la réponse, M. le Ministre s'y est engagé. Croyez-bien que je saurai le lui rappeler !

[...], s'agissant des parts de l'Etat – 10,01 % –, **je peux vous assurer qu'aucune décision ne sera prise sans concertation étroite avec les élus locaux,**

avec la région, avec le département, avec vous-même, madame la sénatrice, avec les communautés de communes, la ville de Toulouse et, évidemment, avec les entreprises représentées dans le cadre de la chambre de commerce.

Nous connaissons parfaitement la sensibilité du sujet. L'aéroport de Toulouse est un magnifique projet industriel, il se porte bien, il y a eu des

investissements réalisés et il est lié à l'avenir d'Airbus, qui nous tient aussi extrêmement à cœur. Soyez rassurée, aucune décision ne sera prise sans une concertation étroite avec les élus locaux et sans la certitude qu'elle va dans le sens de l'intérêt général.

D'autres questions écrites ont également été déposées, notamment sur **l'Allocation Spécifique d'Ancienneté pour les Policiers Nationaux**.



100^{ÈME} CONGRÈS DES MAIRES

Comme à l'accoutumée, l'accueil de la délégation des élus haut-garonnais au Sénat était placé sous le signe de la convivialité ! Les visiteurs ont pu assister à une partie des débats qui étaient consacrés aux thématiques choisies par les groupes politiques.

Deux d'entre eux ont plus particulièrement retenu notre attention, tout d'abord, celui portant sur les communes nouvelles, puis, dans un second temps, celui sur le rôle des collectivités locales, l'avenir de la décentralisation et les suites à donner à la réforme territoriale.

Vous retrouverez sur mon site l'intégralité des débats. [📄](#)

DETR DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

La loi a prévu la réunion de commissions d'élus sur la répartition des crédits départementaux de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Deux sénateurs et deux députés doivent être désignés, pour les départements comptant plus de quatre parlementaires, par le président de chaque assemblée parlementaire.

Je trouve regrettable que les parlementaires d'un département, en particulier les sénateurs, ne puissent pas tous siéger au sein de ces commissions de la plus haute importance pour les collectivités territoriales.

C'est pourquoi, j'ai demandé au préfet de pouvoir participer à ces réunions, sur le modèle des réunions ouvertes telles que la CDCI - Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

ÉVALUATION DE LA RÉORGANISATION TERRITORIALE

Comme je l'écrivais dans l'édition précédente, j'ai sollicité le Président Larcher afin d'intégrer la mission d'évaluation de la loi NotRe. Cette instance dénommée

« **Mission de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des dernières lois de réformes territoriales** », est réservée aux

membres de la Commission des Lois. Ma collègue, **Maryse CARRERE**, Sénatrice des Hautes Pyrénées, elle aussi membre du RDSE, a récemment intégré cette mission. Même si je n'y siége pas, soyez assurés de mon étroite collaboration pour apporter la contribution des élus haut-garonnais dans cette réflexion.

Tout comme beaucoup d'élus locaux, je suis consciente de l'urgence de changer certaines pratiques afin de permettre une utilisation de l'argent public plus efficace. Pour autant, je constate à regret que les derniers choix politiques ont sacrifié la proximité avec nos concitoyens.

A trop vouloir rationaliser nos institutions, le législateur a fragilisé le positionnement des élus locaux tant dans leur action que dans leur motivation à exercer leur mandat.

Si je comprends le souci d'optimiser le fonctionnement de certains échelons de décision locaux, je ne peux admettre que cela ne soit pas suivi d'une réelle péréquation, seule garantie pour assurer des transferts de compétences justes et équitables et le maintien du service public.

Le sujet de l'avenir de l'échelon communal et, plus largement, du maintien de nos institutions sur l'ensemble du territoire, concerne chacun d'entre nous que nous soyons élus ou citoyens, pierre angulaire de notre organisation républicaine, je n'ose imaginer sa disparition sans conséquences désastreuses pour l'avenir de nos territoires.

toujours **À L'ÉCOUTE** des élus

Comme vous le savez déjà, je parcours régulièrement notre département afin de venir à votre rencontre.

Si vous souhaitez **organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité**, vous pouvez contacter ma collaboratrice Sandrine Da

Paré-Magueur pour convenir d'une date au **05 61 13 28 90**.

Attachée à rendre compte à l'ensemble des élus de mon action en toute transparence, vous trouverez sur mon site internet et dans ma lettre d'information l'ensemble des sujets qui

composent mon actualité parlementaire.

Une diffusion de ma lettre d'information par voie électronique est toujours privilégiée, c'est pourquoi je vous invite à communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante : francoise.laborde31@orange.fr



8 et 30 NOVEMBRE

à la **UNE** de l'agenda

- > **8 ET 30 NOVEMBRE** Participation aux réunions territoriales organisées par le Conseil Départemental 31 à Mane et Revel.
- > **14 NOVEMBRE** Remise du prix national de la Laïcité par le Comité Laïcité République à Paris.
- > **17 NOVEMBRE** Rencontre avec l'ordre des avocats du Barreau de Toulouse.
- > **25 NOVEMBRE** Inauguration de la stèle en hommage aux victimes de violences conjugales à Toulouse.



17 NOVEMBRE



25 NOVEMBRE

À VOS AGENDAS ordre du jour prévisionnel du Sénat

DÉCEMBRE

Période dite budgétaire, au Sénat et à l'Assemblée nationale, avec l'examen du projet de loi de Finances, engageant les dépenses à venir de l'Etat et les recettes pour 2018.

Propositions de lois et débats : réhabiliter la police de proximité, développement du fret ferroviaire, enjeu de la COP 23, politique en faveur des étudiants, fin de la recherche et de l'exploitation des

hydrocarbures, adaptation au droit de l'Union Européenne dans le domaine de la sécurité, compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, ratification du protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet.

JANVIER

15 janvier : reprise des travaux de la session parlementaire 2017/2018

A l'heure où nous mettons sous presse cette lettre, nous ne disposons pas du calendrier des projets de lois qui seront présentés au Conseil des ministres en ce début d'année. Certains textes devraient porter sur : la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la révision constitutionnelle visant à réduire le nombre de parlementaires, pour un Etat au service d'une société de confiance, l'orientation et la réussite des étudiants.

TOULOUSE :
Sandrine DA PARE-MAGUEUR
Tél. 05 61 13 28 90
116, avenue des Minimes - 31200 TOULOUSE
f.laborde@senat.fr

PARIS :
Florence FAYE
Tél. 01 42 34 30 73
15, rue de Vaugirard - 75291 PARIS Cedex 06
f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :
Equipe parlementaire

 **www.francoiselaborde.fr**
Abonnez-vous à la lettre d'information